s et enfants retardés. S'adresser

reliure, petit prix, Mme Florent,

ılle à manger complète, services ie-dieu, tables, édredons, etc... Angers.

# RANCE

on de l'énergie électrique J. O. du 21 mai 1950)

# A INTÉRÊT PROGRESSIF

nominale soit 10,000 francs u nominative

a valeur nominale en 30 ans par

nelle sur les revenus : 5 ½ % de 20° année, — 6 ½ % de la 21° à

gré du porteur : soit à la fin année, à condition que les titres

mai 1950 publics et les Banques ans préavis

# PARTICULIERS -

SES

MORIER

RS

Téléphone: 36-54

29, rue Saint-Julien, ANGERS Téléphone : 45-38

# **NDUSTRIELLES**

Spécialité de COMPAS

# ONNAIS

Réserves : 2 Milliards ard du Marechal-Foel SAUMUR - LA ROCHE-SUR-YON anque et de Bourse

ul. Maréchal-Foch. - 2713

# SEMAINE RELIGIEUSE DU DIOCÈSE D'ANGERS

#### SOMMAIRE

Partie officielle: La Canonisation de Sainte Jeanne de France.— Notre nouvel évêque: Mgr Henri Chappoulie. — Secrétariat de l'Evêché.

Partie non officielle: Calendrier liturgique. — Informations: Journée liturgique des malades à Cholet le jeudi 6 juillet 1950. — Offices et réunions. — Franciscaines de Sainte-Marie-des- Anges. — Billet de la semaine: Le mois et la fête du Sacré-Cœur. — Documents et Nouvelles: Le Congrès Marial National de Rennes, 4-9 juillet. — Programme du VIº Congrès Marial National. — Divers.

Directeur: M. le chanoine Barreau, 22, rue Donadieu, Angers

# PARTIE OFFICIELLE

## La Canonisation de Sainte Jeanne de France

Le rite sacré a débuté à 8 h. 30, lorsque le grand cortège du Clergé régulier et séculier de Rome, avec ses bannières et ses insignes, s'est dirigé par l'Escalier Royal et le Portique de Constantin vers la basilique où il est entré par la grande porte.

L'entrée du Saint-Père dans la basilique fut saluée par les sonneries des trompettes d'argent du haut de la Loge, tandis que l'immense foule qui se pressait dans les nefs se livrait à une manifestation de vibrant enthousiasme.

Le cortège papal parcourut la nef centrale, tourna à droite de la Confession et s'arrêta au début de l'abside. Après une brève prière au faldistoire, devant l'autel papal, Sa Sainteté gagna le grand trône et, aussitôt, suivant la règle, LL. EEm. les Cardinaux prêtèrent obédience.

Le rite sacré de la canonisation débuta ensuite. S. Em. le cardinal Micara, procureur de la canonisation, s'approcha du trône pour la postulation, qui fut faite en son nom par l'avocat consistorial.

Tout de suite après, le secrétaire des Brefs aux Princes, Mgr Antoine Bacci, répondait au nom du Saint-Père à la requête par la formule rituelle.

Ensuite, sur l'invitation de S. Em. le Cardinal premier diacre, le Souverain Pontife et toute l'assistance prièrent un moment en silence. Après quoi Sa Sainteté entonna le Veni Creator, puis l'Oremus du aint-Esprit.

Et enfin, le Souverain Pontife procéda à la proclamation solennelle. A cet instant mémorable, tous les cardinaux et tous les autres membres de l'assemblée se levèrent, et le Vicaire de Jésus-Christ, miffé de la mitre, prononça de sa chaire, dans la plénitude de son ré magistère, la formule suivante de la canonisation :

En l'honneur de la Sainte et Indivisible Trinité, pour l'exaltation